



## Compte rendu Séance du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> juillet 2021

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie à vingt heures, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc HUYON, Maire de Plachy-Buyon.

Étaient présents : HUYON Jean-Luc, LEMOINE Jacques, CHIVOT Frédéric, LEGRAND Jean-Yves, BAUDERE Daniel, DEFENTE Clément, DEFRANSURE Nicolas, DELENCLOS Lorianne, GROSSEMY Julie, HOTTE Anne, LHERMITE Marie-Thérèse, ROGER Céline, SALON Jean-Michel, Catherine RICHET, THERON Rémi.

Céline ROGER est nommée secrétaire de séance.

### 1. Approbation du compte rendu de la séance du 15 avril 2021

Sans remarque le compte rendu est approuvé à l'unanimité

### 2. Parcelles divisées rue de la Fontaine – interdiction d'aliéner

Le maire informe l'assemblée que la veille de la signature de l'acte de vente pour les parcelles AB 150, AB 152 et AB 153 (rue de la fontaine) le notaire en charge de la vente l'a contacté pour lui signifier que ces parcelles étaient frappées d'une interdiction d'aliéner de 25 années. La question avait été posée deux mois auparavant car il était indiqué que cette interdiction d'aliéner concernait la maison et non la parcelle. Le notaire devait clarifier ce point, sans réponse de sa part la commune a avancé sur le projet mais se retrouve bloquée.

La motivation du légataire concernant ces parcelles était « de permettre à la commune d'encaisser des revenus réguliers de ces biens ».

Le maire explique que cette volonté est d'ores et déjà respectée puisque des travaux ont été réalisés dans la maison et elle est maintenant louée à un prix bien plus élevé.

La division du grand terrain permettrait d'en vendre une partie afin de financer les travaux de la salle des associations.

Le maire sollicite l'avis du conseil municipal quant à la destination à donner à ces parcelles, à savoir si la commune décide de porter un projet de construction ou d'entamer une procédure afin de lever l'interdiction d'aliéner.

Après délibération, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité d'engager une procédure pour lever l'interdiction d'aliéner auprès du tribunal judiciaire d'Amiens.

Dans ce cadre ils autorisent le maire à se rapprocher d'un avocat et à signer tout document afférent à ce dossier.

### 3. Modification du devis pour l'installation d'ampoules LED sur l'éclairage public

Le maire donne la parole à Jean-Yves Legrand qui expose les avancées sur ce projet.

Il était initialement prévu l'installation d'ampoules LED pour 3 résidences du village pour un montant voté au budget de 112 402€ TTC, ces 3 résidences ont des systèmes d'éclairage public qui ne sont plus aux normes.

Après une mise en concurrence du devis présenté par Territoire Energie de la Somme (marque sous laquelle intervient la FDE80, syndicat intercommunal censé être au service des communes) il est apparu que la proposition était bien trop élevée.

Territoire Energie a ainsi été invité à revoir sérieusement ses prix.

Lors des nouvelles négociations, dans un souci de cohérence et afin d'essayer d'obtenir la subvention plafonnée de la part du département, les élus ont envisagé l'installation d'ampoules LED pour toutes les rues de la commune.

Le nouveau projet d'installation LED pour toutes les rues de la commune se décline financièrement ainsi :

- Prise en charge par la FDE80	82 239€
- Subvention de 40% du département	50 000€
- <u>Fonds propre de la commune</u>	<u>78 982€</u>
TOTAL TTC	221 221€

D'après les chiffres de l'étude d'impact, ces travaux permettraient de réduire le coût annuel pour l'entretien de 2 680€ mais aussi la consommation électrique de 6 209€, soit une économie totale estimée à 8 889€ par an.

Après délibération les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- de couvrir tout le bourg en éclairage LED
- d'autoriser le maire à signer la convention avec la FDE80
- d'inscrire les crédits supplémentaires au budget

#### **4. Festivités de l'été**

Le maire donne la parole à Frédéric Chivot.

Rendez-vous est donné aux habitants le mardi 13 juillet à 22h devant la maison d'Anny (6 rue du Commandant André Dodart) pour une retraite aux flambeaux qui partira faire une boucle par la place du petit-plachy puis reviendra au point de départ. Le feu d'artifice sera tiré à 23h et les spectateurs pourront le voir depuis le jardin de la maison d'Anny. Les propriétaires des parcelles proches sur lesquelles des animaux (chevaux, moutons et vaches) sont présents seront prévenus.

Le 14 juillet à 11h30 aura lieu la cérémonie (organisée par l'Union Nationale des Anciens Combattants) devant le monument aux morts suivi d'un vin d'honneur.

A partir de 12h les habitants sont invités pour le traditionnel repas Républicain, le repas sera servi à table par les membres du conseil municipal qui sera suivi à 15h30 de deux concerts (New Orleans/Dixieland) puis à 17h d'un autre concert (jazz moderne).

#### **5. Passage de la comptabilité M14 à la comptabilité M57**

Le maire explique que l'Etat prévoit la disparition de la norme budgétaire et comptable M14 utilisée depuis 1997 pour le budget principal de la commune.

La norme M57 sera obligatoire pour toutes les collectivités au 1<sup>er</sup> janvier 2024, elle est actuellement principalement utilisée par les métropoles. Ce nouveau référentiel budgétaire et comptable, en cours de déploiement, a pour ambition d'unifier les principes budgétaires et comptables pour l'ensemble des collectivités. Elle a été conçue pour retracer l'ensemble des compétences susceptibles d'être exercées par les collectivités, améliorer la lisibilité, la qualité des budgets et des comptes publics locaux.

La commune peut, si elle le souhaite, appliquer cette nouvelle norme dès le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Après délibération, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité d'adopter la nomenclature M57 à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

#### **6. Embellissement du poste de transformation devant l'école**

Le maire présente que Territoire Energie Somme, dans le cadre de ses actions, a signé des conventions avec Enedis et la Sicae de la Somme pour l'amélioration esthétique de ses transformateurs par la réalisation d'une fresque.

Ces travaux sont financés à 50% par la FDE80 et 50% par le concessionnaire.

Après délibération le conseil municipal décide à l'unanimité de déposer un dossier d'embellissement pour le poste de transformation situé devant l'école et choisi le thème de l'école/scolaire.

### **7. Modification de l'exploitation pisciculture de Prouzel**

Le maire expose que la SALMONICULTURE DE LA SELLE a déposé le 05 juillet 2019 et complété le 25 août 2020 auprès de la Préfecture de la Somme une demande de modification de son élevage piscicole pour la mise à jour de son autorisation d'exploiter.

L'exploitant projette également la construction d'un nouveau canal de production en lieu et place de deux anciens canaux, ainsi que la réfection des bassins en béton. Un décanteur sera installé en sortie de canal pour récupérer une partie des MES, dont les boues seront éliminées dans des filières de traitement adaptées, 6 silos cellules d'une contenance totale de 51 m<sup>3</sup> d'aliments permettront de réduire à quelques sacs le stockage sur le site et le volume de déchets, 1 cuve de stockage d'oxygène, 1 cuve à fuel de 1000 l à double paroi sera également installée sur le site.

La capacité de production annuelle n'est pas modifiée.

La commune de Plachy-Buyon étant dans un périmètre de 3km autour des installations, l'avis du conseil municipal est sollicité.

Après délibération, les membres du conseil municipal émettent un avis favorable quant aux modifications projetées.

### **8. Adhésion de la ville de Salouël à la FDE 80**

Par délibération du 8 février 2021, la ville de Salouël a sollicité son adhésion à la FDE80 et par délibération du 28 mai 2021 la FDE80 a approuvé cette adhésion.

Après délibération le conseil municipal émet à l'unanimité un avis favorable

### **9. Questions et informations diverses**

- Le maire indique que la préfète de la Somme a octroyé un soutien financier de 45 000€ (DSIL) et 47 459€ (DETR) à la commune pour ses travaux de rénovation et d'extension de la salle des associations.
- Le maire informe que monsieur Denis Dufrenne avait déposé un recours auprès du Conseil d'Etat afin d'annuler l'arrêté du maire qui ne reconnaissait pas l'imputabilité de sa maladie au service. Son recours n'a pas été admis par le Conseil d'Etat.
- Le maire informe que l'école de Plachy/Prouzel comptera 142 enfants à la rentrée de septembre. Une nouvelle classe ouvrira.
- Le maire présente un dossier déposé par madame Laurie Buquet qui envisage de créer une micro-crèche.
- Les travaux de réfection du chemin du moulin et du fond de la rue de Fontaine auront lieu en septembre.
- Le maire informe l'assemblée de la possibilité de taxer les maisons et terrains vacants. Le conseil municipal se montre partagé, le sujet sera débattu lors du conseil municipal de septembre.
- Le maire présente les courriers de remerciements des associations suite aux versements de la subvention communale.
- Le maire explique que les commerçants qui viennent le mardi après-midi sur la place en bas de la clé des champs se plaindraient auprès des clients des travaux en cours mais aussi du manque d'information de la mairie. Il fait part de sa déception quant à ce qu'il entend et rappelle que ces deux commerçants ont l'autorisation gratuite d'occuper le domaine public sans qu'une redevance ne

leur soit demandée et que chaque mardi l'entreprise fait de son mieux pour nettoyer la place avant leur venue. Il envisageait même d'installer une prise électrique pour faciliter leurs activités.

- Jacques Lemoine indique que les travaux d'abattage de peupliers en face de la salle Omnisports devraient être terminés d'ici une semaine.

- Jacques Lemoine ajoute que 4 des marronniers ainsi que d'autres arbres genre érables situés place du petit-plachy seraient malades, entraînant un risque pour la sécurité. Il sollicite l'avis du conseil municipal pour abattre les arbres malades. Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'opération. De plus un élagage des autres marronniers et des platanes est programmé en octobre pour leur redonner forme.

- Lorianne Delenclos fait part des inquiétudes de riverains de la salle des associations quant à sa rénovation. Le maire se montre rassurant et ajoute qu'il ne s'agira pas d'une salle des fêtes, il va se rapprocher des riverains pour leur expliquer la destination du bâtiment.

- Anne Hotte demande le résultat de l'opération dératisation. Jacques Lemoine qui a supervisé l'opération indique qu'elle s'est déroulée dans de bonnes conditions et que la population des rats a nettement diminué. Un agent de la commune va suivre une formation afin d'obtenir le certibiocide permettant la distribution de raticide aux habitants qui en feraient la demande.

- Jean-Michel Salon informe que le CCAS a fait l'acquisition de brumisateurs pour les personnes âgées de la commune. La distribution se fera lors de la déclaration d'un état de canicule.

- Le maire informe que les travaux de réfection de la rue du Commandant André Dodart devraient avoir lieu en septembre, les assurances des entreprises fautives dans la malfaçon se sont enfin mises d'accord après 3 années de tergiversations.

Sans autre remarque la séance est levée à 22h.